

Procès-verbal des votes
du Conseil communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi, 10 mai 2024

date de l'annonce publique:	30 avril 2024
date de la convocation des conseillers:	30 avril 2024
début:	08h15
fin:	09h35

Présents:

Mme Asselborn-Bintz Simone, présidente,
M. Gaston Anen , Mme Cecchetti Myriam, M. Dahm Yves, M. Faber Serge, M. Gierenz Steve, M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, M. Krippler Max, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, Mme Romeo Franca, Mme Schammo Mara, Mme Speck-Braun Patricia
Mme Tamara Duschène, secrétaire adjointe

Absent•s excusé•s : M. Bronzetti Denis, M. Da Silva Bruno; Mme Logelin Anne,
Mme Manon Greven, secrétaire communale

Premier votant : M. Gaston Anen

M. Bronzetti Denis délègue son droit de vote à Mme Asselborn-Bintz Simone pour les points 1 à 3.
Mme Logelin Anne délègue son droit de vote à Mme Morgenthaler Nathalie pour les points 1 à 3.

Ordre du jour :

1. Correspondance et informations
2. Avis du conseil communal relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 22 mars 2002 déclarant zone protégée la zone humide « Dreckwis » englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Bascharage et de Sanem

Vote(s) positif(s): 15	Vote(s) négatif(s):	Abstention(s) : 1
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Dahm Yves, Faber Serge, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Krippler Max, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Schammo Mara, Speck-Braun Patricia		Cecchetti Myriam

Avis du conseil communal :

« ...

Documents du dossier

Le dossier est composé de l'avant-projet de règlement grand-ducal de 22 pages, la fiche d'évaluation d'impact de 5 pages et du dossier de classement « Naturschutzgebiet ZPIN ZH 85 DRECKWIS » établie par le bureau d'étude EFOR-ERSA daté au 09.01.2024 de 55 pages + annexes.

Objet de l'avant-projet de règlement grand-ducal

Le présent avant-projet de règlement grand-ducal entend modifier le règlement grand-ducal du 22 mars 2002 déclarant zone protégée la zone humide « Dreckwis » englobant des fonds sis sur le territoire des communes de Bascharage et de Sanem. Les mesures de gestion y sont d'ores et déjà appliquées, alors que certaines mesures compensatoires et d'atténuation y prévues sont déclenchées en vertu des différents projets relatifs à la mobilité cités dans l'exposé des motifs.

Importance de la zone protégée

La zone humide « Dreckwis » est un espace naturel avec une très grande importance pour la faune et la flore dans une région fortement urbanisée. La zone est sillonnée par la Chiers et plusieurs oiseaux inscrits sur la liste rouge y sont présents. Il s'agit d'un tremplin écologique d'une certaine envergure de la Minett UNESCO Biosphère, déclaré le 28.10.2020.

Observations et remarques

Au cas où le contournement serait réalisé, nous demandons que tous les points soulevés dans cet avis soient solutionnés au préalable.

Echange biologique

La surface totale de la zone protégée augmentera de 60ha à 65ha. Ceci par l'extension de la zone protégée actuelle vers un triangle paysager situé au nord. Une zone qui sera reliée à la zone existante par un canal de la Chiers en dessous de la ligne ferroviaire. Avec la construction d'une nouvelle liaison ferroviaire directe entre Differdange et Luxembourg à deux voies, l'échange biologique entre les deux parties sera davantage compliqué. Un point important à revoir.

Un échange biologique est attendu par la construction en projet d'un passage à faune sur l'A13 : un passage qui mène d'une zone forestière vers des prairies humides ? L'efficacité de ce passage est donc à mettre en doute. La stratégie communale pour la protection de l'environnement de juin 2023 dispose, comme une action prioritaire, de l'extension d'un « corridor chat sauvage » à cet endroit. La planification du passage à faune et de ses alentours est donc à replanifier.

Le cours d'eau de la Chiers représente un élément naturel significatif de la zone. La renaturation est à saluer fortement car un effet positif est d'assurer, par la mise en place d'un projet global, l'augmentation de la qualité d'eau de la Chiers.

La carte A7 du dossier de classement montre la présence importante d'oiseaux au sud de la zone actuelle. Il serait important d'analyser en détail l'impact des infrastructures prévues sur les oiseaux. Le cas échéant, des mesures de conservation spéciales concernant les espèces se trouvant sur la liste rouge sont à prendre sur base de l'article 4 de la directive Oiseaux.

Les infrastructures

Un effet positif sur la zone protégée sera le démantèlement de l'accès actuel N31b de la N31 à l'A13. Dans ce contexte il est important de conserver la bande d'arbres existante le long de la route et de les protéger pendant la phase des travaux.

Selon le dossier de classement, une prolongation souhaitée de la piste cyclable PC38 vers le CR175A est prévue, par l'élargissement d'un chemin existant. À remarquer que le chemin passe par une zone sensible et que les travaux sont à réaliser avec un impact minimal sur la faune et flore existantes.

Une remarque qui concerne évidemment les deux liaisons prévues. La liaison routière Hahnebësch ainsi que la liaison ferroviaire sont destinées à être construites sur pilotis. Des mesures qui évitent un recoupement de la zone, ce qui mérite d'être salué.

Suivi

En vue du changement climatique, la réalisation des compensations qualitativement intéressantes pour la zone, va poser un défi. Il est donc important de surveiller ces mesures par un monitoring régulier. La commune de Sanem propose de mettre en place un comité de suivi, composé par des représentant·es des deux communes, du Ministère de l'environnement, du Climat et de la Biodiversité, du syndicat SICONA, de ANF, de l'AGE, du Contrat de Rivière Chiers et du bureau d'étude établissant le dossier de classement.

La commune de Sanem propose la déclaration de la zone protégée « Dreckwis » comme zone Natura 2000.»

3. Décision d'ester en justice relatif au projet du « Contournement de Bascharage »

Vote(s) positif(s): 5	Vote(s) négatif(s): 11	Abstention(s) :
Anen Gaston, Cecchetti Myriam, Goelhausen Marco, Haas Marc, Schammo Mara	Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Dahm Yves, Faber Serge, Gierenz Steve, Kripler Max, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Speck-Braun Patricia	

Anen Gaston	Asselborn-Bintz Simone	Bronzetti Denis
Cecchetti Myriam	Da Silva Bruno	Dahm Yves
Faber Serge	Gierenz Steve	Goelhausen Marco
Haas Marc	Kripler Max	Logelin Anne
Lorang Mike	Morgenthaler Nathalie	Romeo Franca
Schammo Mara	Speck-Braun Patricia	